

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 mai 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE :**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 455, 19<sup>E</sup> AVENUE NORD**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 455, 19<sup>e</sup> Avenue Nord qui vise à régulariser la marge de recul latérale du garage attenant à la résidence qui est à 6,98 m de la limite de l'emprise de la 44<sup>e</sup> Rue Nord au lieu de 7,5 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA 1<sup>RE</sup> AVENUE (LOT 2 995 774)**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour un terrain situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue (Lot 2 995 774) qui vise à autoriser des cases de stationnement d'une profondeur de 5,5 m au lieu de 5,8 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 980-2026**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 980-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales isolées dans la 168e Rue.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 33.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 26-15218**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant le point suivant :

**6.20 Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture.**

Et en retirant le point suivant :

**6.13 Mandat à Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art 2026.**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 26-15219**

Séance ordinaire du 11 mai 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :**

Je, Jérôme Gendreau, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 981-2026 modifiant le Règlement numéro 684-2017 délégrant le pouvoir d'autoriser des entraves à la circulation pour des événements ou des travaux**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :**

**RÉSOLUTION N° 26-15220**

Adoption du Règlement numéro 978-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 11 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 978-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 8 logements sur la 22<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 165<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 978-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

### RÉSOLUTION N° 26-15221

#### Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 14 mai 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 3 415 846,93 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 415 846,93 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 14 mai 2026.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 26-15222

#### Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 1 Ouest

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	3 176 282,97 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	3 248 037,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 1 Ouest, pour une période de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2026, pour un montant total de **3 176 282,97 \$ (635 256,59 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 26-15223

#### Adjudication du contrat pour la construction d'un trottoir

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	96 330,77 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	106 677,58 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	121 065,35 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	134 427,62 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** le contrat pour la construction d'un trottoir du côté est de la 10<sup>e</sup> Avenue entre la 116<sup>e</sup> Rue et la 118<sup>e</sup> Rue, pour un montant total de **96 330,77 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 26-15224**

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

ENGLOBE CORP.  
GROUPE GÉOS INC.  
SOLMATECH INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **SOLMATECH INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

**QUE** ce conseil adjuge à la firme **SOLMATECH INC.** le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai, pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, au montant total de **112 273,09 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même les budgets respectifs de chacun des projets.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 26-15225**

Adjudication du contrat pour le repavage du tablier et d'une partie de la voie d'accès de l'aéroport

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

PAVAGE SARTIGAN LTÉE	386 787,86 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	414 286,05 \$

ATTENDU :que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **LES PAVAGES SARTIGAN LTÉE** le contrat **pour le repavage du tablier et d'une partie de la voie d'accès de l'aéroport**, pour un montant total de **386 787,86 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le règlement 967-2026 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15226**

Adjudication du contrat pour le déneigement des artères de Saint-Georges pour la zone 3

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.	1 266 927,85 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	1 707 953,95 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	2 173 193,64 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.** le contrat **pour le déneigement des artères de Saint-Georges, pour la zone 3, pour une période de 5 ans**, débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2026, pour un montant total de **1 266 927,85 \$ (253 385,57 \$ annuellement)** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15227**

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICE KVP INC.	133 289,37 \$
BTS ENTRETIEN INC.	137 970,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de BTS ENTRETIEN INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICE KVP INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil déclare la soumission de BTS ENTRETIEN INC. non conforme.

**QUE** ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat **pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville** pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 **pour un montant total corrigé de 133 279,02 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 26-15228

##### Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CYBER 3D	71 851,49 \$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	80 735,45 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CYBER 3D** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **CYBER 3D** le contrat **pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total corrigé de 71 843,57 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 26-15229

##### Octroi d'un contrat pour la fourniture sur demande de chlore gazeux

ATTENDU : que le présent contrat se termine le 30 juin 2026 ;

ATTENDU : la demande de prix auprès du soumissionnaire BRENNTAG CANADA INC.;

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	69 444,90 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton  
 APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **BRENNTAG CANADA INC. pour la fourniture sur demande de chlore gazeux** pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour un montant total de **69 444,90 \$** incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 26-15230**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	110 203,54 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **JAVEL BOIS-FRANCS INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium** pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 **pour un montant total de 110 203,54 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 26-15231**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CHEMCO INC.	6 003,07 \$
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	41 366,17 \$
BRENNTAG CANADA INC.	48 444,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium** pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 **pour un montant total de 41 366,17 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15232**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	118 424,25 \$
SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA CANADA / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	135 555,53 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN)** pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 **pour un montant total de 118 424,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15233**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le lot numéro 2 995 774 situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire aménager un stationnement permanent sur le lot numéro 2 995 774 situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis pour l'aménagement d'un stationnement sur le lot numéro 2 995 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15234**

Acceptation d'une entente avec la Municipalité de Saint-René relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie

ATTENDU : que la Ville et la Municipalité de Saint-René désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la signature d'une entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie pour une durée de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2027 avec la Municipalité de Saint-René conformément au projet d'entente présenté au conseil.

**QUE** la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15235**

Volonté de la Ville de Saint-Georges d'entreprendre un processus de médiation avec la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges et la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines ont un différend concernant le fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques créé en vertu de l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 23.1 de la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission peut avec le consentement des parties agir comme médiateur dans tout différend à l'égard duquel elle a compétence pour intervenir en vertu de toute disposition législative;

ATTENDU : que la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines est également d'accord pour demander une médiation pour résoudre le différend;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil confirme à la Commission municipale du Québec sa volonté d'entreprendre un processus de médiation pour résoudre le différend entre la Ville de Saint-Georges et la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines concernant le fonds

réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques créé en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales.

**QUE** ce conseil autorise la prolongation de la médiation au-delà d'un délai de 30 jours, soit un délai de 180 jours à compter de la date de désignation d'un médiateur.

**QUE** Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice des Services juridiques et Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale soient toutes deux autorisées à participer à la médiation.

**QUE** Me Maxime Gagné, avocat, soit autorisé à participer à la médiation à titre de substitut.

**QUE** Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice des Services juridiques et Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15236**

#### Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec

ATTENDU : qu'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU : que le gouvernement provincial, suite à l'adoption du projet de loi 42, a introduit de nouvelles obligations à la *Loi visant à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;

ATTENDU : que cette loi a notamment modifié la *Loi sur les normes du travail* ;

ATTENDU : que selon les articles 81.20 et 123.7 de la LNT, les conventions collectives doivent dorénavant prévoir expressément que toute plainte de harcèlement psychologique doit être déposée dans un délai de deux ans suivant la dernière manifestation d'une conduite de harcèlement ;

ATTENDU : la nouvelle obligation prévue à l'article 97.1 de la LNT relative aux clauses d'amnistie dans les conventions collectives de travail ;

ATTENDU : qu'il y a nécessité de modifier la convention collective en ce qui a trait à ces modifications ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec section local Saint-Georges SCFP-7111 laquelle fera partie intégrante de la convention collective de travail.

**QUE** la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15237**

Embauche de préposées aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposées aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de préposées aux salles d'exposition selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Pricile De Lacroix  
Caroline Paquet  
Luce Veilleux

Doris Mc Collough  
Luce Thibodeau

Chantal Nadeau  
Geneviève St-André

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15238**

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Gabriel Maheux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Gabriel Maheux à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 26-15239**

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Steeve Lacroix ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Steeve Lacroix à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'avril est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE-CHEF POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une sauveteuse-chef pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 12 mai 2026 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025

Le rapport d'activités de la cour municipale commune pour l'année 2025 est déposé au conseil.

**AUTRE SUJET :**

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment les Assises 2026 de l'Union des municipalités du Québec et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton et madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, par madame la conseillère Brigitte Busque sur le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil des maires et sur conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par madame la mairesse Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle du Conseil économique de Beauce, sur le conseil des maires, sur le Gala de l'entreprise beauceronne et sur le comité de planification stratégique de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 25, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.**

**MANON BOUGIE**  
Mairesse

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*